

RAPPORT N° 01/5-49
au Conseil Municipal

OBJET

ENTRETIEN DES ESPACES VEGETALISES
DES ROUTES ET PROPRIETES COMMUNALES

APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER DES MARCHES

I - MOTIVATION DE L'APPEL D'OFFRES

Au regard de la grande diversité, de la disparité et de la superficie importante des espaces végétalisés, la Ville a passé avec des prestataires privés des marchés d'entretien pour une période de UN AN, renouvelable sur TROIS ANS.

Au terme de cette première année de fonctionnement, il s'avère nécessaire de ne pas reconduire les marchés en cours relatifs aux lots 2 à 7, pour les motifs suivants :

- lots trop nombreux ;
- montants maximum autorisés pour certains lots ne permettant pas de confier certaines prestations. Ces montants sont inadaptés compte tenu du patrimoine existant.
- peu d'offres reçues ;

Par ailleurs, s'agissant de prestations caractérisées par des incertitudes climatiques (vents, sécheresse, pluie...), biologiques (maladies, parasites) ou d'origine exogène (accidents de circulation, vandalisme...), le type de marché le mieux adapté est un marché à bons de commande.

Mode de passation

Il s'agit de lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 296 à 298 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché à bons de commande de prestations de service conformément à l'article 273 du Code des Marchés Publics.

Allotissement

L'étendue du territoire communal et l'isolement des écarts nécessitent l'allotissement du marché afin de tenir compte des spécificités techniques, et des objectifs d'équilibre quantitatif et qualitatif pour chacun des lots suivants :

RAPPORT N° 01/5-49

Lot 1 : Travaux d'entretien sur les secteurs de : Moufia, Domenjod, Bretagne, Bois de Nèfles, Sainte-Clotide, et Butor.

Montant minimum : 200 000 F	soit	30 489,80 €
Montant maximum : 600 000 F	soit	91 461,41 €

Lot 2 : Travaux d'entretien sur les secteurs de : Montgaillard, Saint-François, Brûlé, Bellepierre, Petite Ile, la Source, la Montagne et le Centre Ville.

Montant minimum : 200 000 F	soit	30 489,80 €
Montant maximum : 600 000 F	soit	91 461,41 €

Lot 3 : Travaux spécialisés d'élagage des arbres sur l'ensemble du domaine public communal.

Montant minimum : 250 000 F	soit	38 112,25 €
Montant maximum : 750 000 F	soit	114 336,76 €

Durée : Ce marché sera lancé pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale ne pouvant excéder TROIS ANS.

II - DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande en conséquence :

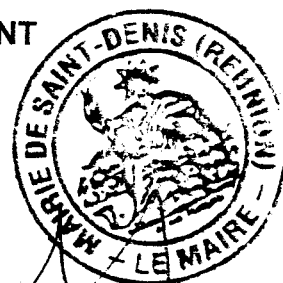
- 1) d'approuver le projet ;
- 2) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :
 - Procédure d'appel d'offres ouvert (articles 273 et 296 à 298 du Code des Marchés Publics) ;
 - Le marché est décomposé en 3 lots précités ;
 - Marché à bons de commande pour un coût minimum général annuel de 900 000 F TTC (soit 137 204,11 €) à 3 600 000 F TTC (soit 548 816,46 €) au maximum ;
 - Durée : UN AN, renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale ne pouvant excéder TROIS ANS ;

RAPPORT N° 01/5-49

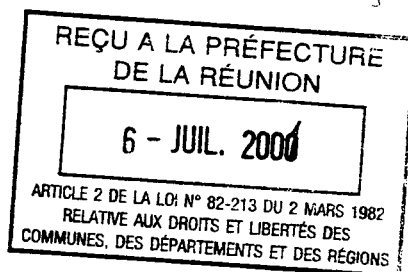
- Les crédits définis sont inscrits au BP 2001 - Chapitre 11 - Article 6188.
- 3) de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert, passer un marché pluriannuel avec l'(les) entreprises retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).
- 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



[Handwritten signature]



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/5-49
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

**ENTRETIEN DES ESPACES VEGETALISES
DES ROUTES ET PROPRIETES COMMUNALES**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-49 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} adjoint, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNAMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'entretien des espaces végétalisés des routes et propriétés communales de la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

ARTICLE 3

Approuve le dossier de consultation des entreprises et les pièces du marché.

DELIBERATION N° 01/5-49

ARTICLE 4

Autorise le Maire à engager les consultations et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidats retenu(s) par la Commission d'appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL. 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**

